



LA PERTE DE LA FONCTION DU MEMBRE SUPERIEUR : QUELLE COMPENSATION TECHNIQUE ?

LE MERCREDI 1^{er} Décembre 2021

De 13h30 à 17h30

Au Centre de Réadaptation de Mulhouse
7 Boulevard des Nations 68093 MULHOUSE



Après-midi de rencontre dédiée aux professionnels : présentation, temps d'échange, démonstrations et essais de matériels

Programme

- ❖ 13h : accueil et café de bienvenue
- ❖ 13h30-14h :
 - Présentation du RAPH 68 (E. LAMON Présidente)
 - Présentation du CRM (Dr A. PASSADORI)
 - Présentation AFM-TELETHON (P. MORENO-ELGARD, directrice du service régional AFM TELETHON)
- ❖ 14h-15h : L'atteinte des membres supérieurs dans les maladies chroniques évolutives :
Dr G.OUVRARD, MPR & Mme F.MASSOT, ergothérapeute, consultation Membres supérieurs Hôpital Rothschild ; Institut de Myologie - Hôpital Pitié de la Salpêtrière
- ❖ 15h: Présentation du dispositif D'ac Membre sup
K.AHNACHE, responsable du Pôle Innovation Aides Techniques AFM TELETHON
- ❖ 15h45 : Parcours d'acquisition d'une aide technique
Témoignage du Dr V. BOMBART-CAMUS, MPR CRM-IMC Val de Murigny, Reims (vidéo)
- ❖ 16h -17h30 : Démonstration et essais d'aides techniques par les distributeurs CREE et Ergo-diffusion



Résumé

- Cette demi-journée s'adresse à tout professionnel de santé (MPR, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, professionnels de la MDPH, revendeurs de matériel médical, etc.), amené à rencontrer des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives, entraînant une perte de la fonction du membre supérieur.
- L'objectif est de se réunir pour partager nos questionnements, nos expériences, et de découvrir et essayer de nouvelles solutions de compensation

Coupon-réponse à renvoyer par mail à :
Service Régional ALSACE-LORRAINE AFM TELETHON
alsacelorraine@afm-telethon.fr (inscription obligatoire)

Entrée gratuite

- Je participe à la demi-journée de rencontre du 01/12/2021

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Structure : _____

Mail /Tel : _____

Je serai accompagné(e) de : _____

Depuis le 09 août 2021, le « pass sanitaire » est devenu obligatoire dans les établissements de santé et médico-sociaux.

La présentation d'un certificat de vaccination ou d'un test PCR /antigénique de moins de 72h sera donc nécessaire à l'entrée du centre de Réadaptation de Mulhouse.